



Audit général de la délégation de service public de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Client : **SM de l'Aéroport de Beauvais Tillé**

Avis N° : AO-1544-6008

60 - BEAUVAIS



Mise en ligne : 24/10/2015

Services



Date limite de réponse : 26/11/2015

Procédure adaptée

Source : BOAMP > 90 KEuros

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 60

Annonce No 15-158453

Services

-

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SMABT.

Correspondant : M. le président du Smabt, syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais - tillé, 1 rue Cambry - cs 80941 - bâtiment Caron 60024 Beauvais Cedex, tél. : (+33)44-06-64-36, télécopieur : (+33)44-06-60-02, courriel : aeroport@oise.fr adresse internet : <http://www.oise.fr/mes-services/routes-voies-douces-et-transports/aeroports/syndicat-mixte-de-laeroport-de-beauvais-tille/>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

audit général de la délégation de service public de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Catégorie de services : 9.

CPV - Objet principal : 79212000

Objets supplémentaires : 79200000.

Lieu d'exécution :

.

Code NUTS : FR222.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

la consultation a pour objet une mission d'audit général des conditions d'exécution de la convention de délégation de service public (Dsp) de l'aéroport Beauvais-Tillé par la SAGEB et ses partenaires. Les caractéristiques des prestations à réaliser sont définies dans le cahier des clauses techniques particulières.

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (Smabt), dénommé " le Syndicat mixte " dans la consultation, est le pouvoir adjudicateur

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Estimation de la valeur (H.T.) : 140 000 euros.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots :

non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

12 mois à compter de la notification du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

les prestations seront financées sur les crédits du SMABT (ressources propres).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) seront payées dans un délai maximum de 30 jours, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes en application de l'article 98 du code des marchés publics et du décret no2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le mode de règlement est le mandat administratif.

Le non-respect de ce délai entraîne de plein droit le versement au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) d'intérêts moratoires et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Les modalités de paiement sont précisées au CCAP.

Sauf renonciation expresse du titulaire dans l'acte d'engagement, l'avance prévue à l'article 87 du code des marchés publics est accordée lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 euros (H.T.) et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Le montant de l'avance est fixé à 5 % du montant initial du marché, toutes taxes comprises. Le remboursement de l'avance se fera dans les conditions définies à l'article 88 du Code des marchés publics. Par application de l'article 91 du code des marchés publics, les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution ouvrent droit au versement d'acompte.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : la forme du groupement est libre au stade de la présentation de l'offre. Cependant, si l'attributaire est un groupement, il se verra imposer, s'il est d'une forme différente, la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : les candidatures seront sélectionnées au vu des capacités techniques, professionnelles et financières des candidats à réaliser le marché telles qu'elles ressortiront des dossiers remis.

Situation juridique - références requises : - Dc1 (ou lettre de candidature) dûment rempli, daté et signé, comprenant :

*La déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat attestant que celui-ci ne fait l'objet d'aucune

interdiction de soumissionner aux marchés publics prévue à l'article 43 du code des marchés publics

*En cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants

- dc2 (ou déclaration du candidat) dûment rempli, comprenant :

*La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

- le ou les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager la société (pouvoirs du délégataire et du délégant le cas échéant).

Capacité économique et financière - références requises : au titre de la rubrique D1 du Dc2 :

-Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles

-Une déclaration concernant la part du chiffre d'affaires relative aux prestations objets du marché, réalisée au cours des trois derniers exercices disponibles

Afin d'ouvrir l'accès aux marchés publics aux entreprises nouvellement créées, les candidats pourront prouver par tout moyen leur capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : au titre de la rubrique G du Dc2 :

Moyens :

-La description des effectifs du candidat et de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Références :

-Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

La preuve de la capacité technique du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références en rapport avec l'objet du marché attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Marché réservé :

non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique de l'offre : 60 %;

- prix : 40 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure :

procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :

26 novembre 2015, à 17 heures.

Délai minimum de validité des offres :

150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 15-SMABT-MD-01.

Renseignements complémentaires :

la consultation est passée selon une procédure adaptée, établie conformément aux dispositions des articles 26-ii, 28 et 29 du code des marchés publics.

Montant du marché:

Le montant du marché est le prix global et forfaitaire tel qu'indiqué à l'article 6.1 de l'acte d'engagement.

Délais d'exécution: les prestations doivent être exécutées conformément au calendrier d'exécution du titulaire mis au point en début de marché. En tout état de cause, le délai maximum d'exécution des prestations est de 9 mois à compter de la date de notification du marché.

Sous-Traitance/Co-Traitance: La sous-traitance est autorisée. La cotraitance est autorisée. Le candidat pourra se présenter soit de façon individuelle, soit sous la forme d'un groupement. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le dossier de consultation des entreprises (Dce) comprend :le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, l'annexe de sous-traitance à l'acte d'engagement (DC 4), le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F) et les formulaires Dc1 et Dc2.

Négociations: les modalités relatives aux négociations sont définies à l'article 5.2 du Règlement de la consultation.

Conditions de retrait du DCE par voie classique: le dossier est remis gratuitement à tout candidat qui en fait la demande : par télécopie au 03.44.06.60.02, par courriel adressé à aeroports@oise.fr, par courrier envoyé à l'adresse suivante : Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé - sMABT, 1 rue Cambry - cS 80941 - bâtiment CARON, 60024 Beauvais Cedex. Les demandes devront comporter au minimum les éléments suivants : Nom de l'entreprise, Adresse postale, " e-mail " dans la mesure où cette adresse pourra être utilisée par le pouvoir adjudicateur pour informer des éventuelles modifications de DCE, la désignation du marché (objet et références). Le dossier pourra alors être envoyé par mél ou retiré au format papier du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures à l'adresse sus-indiquée.

Conditions de retrait du DCE par voie électronique: le DCE peut être téléchargé gratuitement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics (www.marches-securises.fr) accessible sur le site internet du pouvoir adjudicateur : www.oise.fr/mes-services/routes-voies-douces-et-transports/aeroports/syndicat-mixte-de-laeroport-de-beauvais-tille/. Il convient de cliquer dans l'encadré " Marchés publics " sur le lien " Accéder aux consultations en cours ". Sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics, les candidats sont invités à renseigner la rubrique " recherche de consultations ".

Attention : les personnes téléchargeant le dossier de consultation sont invitées à bien renseigner les champs suivants : adresse postale et " e-mail " dans la mesure où ces adresses pourront être utilisées par le pouvoir adjudicateur pour transmettre des documents et informer des éventuelles modifications du dossier de consultation. La validité de ces adresses déclarées est de la

responsabilité de l'entreprise.

Conditions d'envoi ou de remise des dossiers: les dossiers doivent parvenir par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité, avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du règlement de la consultation.

La transmission des offres par voie électronique est autorisée sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics du SMABT accessible sur Internet à l'adresse suivante : www.oise.fr/mes-services/routes-voies-douces-et-transports/aeroports/syndicat-mixte-de-laeroport-de-beauvais-tille/. Il convient de cliquer dans l'encadré " Marchés publics " sur le lien " Accéder aux consultations en cours ". Adresse internet du profil acheteur : www.marches-securises.fr. Sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics, les candidats sont invités à renseigner la rubrique " recherche de consultations ". La réponse des candidats devra être soit complètement électronique, soit complètement papier. Les réponses pour partie " électronique " et pour le reste " papier " seront refusées. La transmission des offres par courriel n'est pas autorisée.

Pour une réponse papier, le dossier est remis sous enveloppe cachetée portant les mentions : " ne pas ouvrir - mAPA : audit general de la delegation de service public de l'aéroport de beauvais-tille " et libellée à l'adresse suivante : Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé, 1 rue Cambry - cS 80941 - bâtiment CARON, 60024 Beauvais Cedex, France. Le dépôt manuel d'un dossier peut être effectué auprès des services du SMABT, à l'adresse indiquée ci-dessus, contre délivrance d'un récépissé mentionnant la date et l'heure du dépôt du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. NB : une signature issue d'un scan ou copiée même si certifiée conforme ne constitue pas une signature valable.

Précisions sur la présentation du dossier (article 9.1.2 du règlement de la consultation relatif à la simplification du dossier de candidature): les candidats ont la possibilité d'indiquer dans leur dossier de candidature le système électronique de mise à disposition d'informations ou l'espace de stockage numérique dans lequel le pouvoir adjudicateur peut obtenir les documents et renseignements relevant de leur candidature mentionnées dans le règlement de la consultation.

Sélection des offres: Seules les offres des candidats admis seront jugées. Pour attribuer le marché au(x) candidat(s) dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse, les offres sont appréciées en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- valeur technique de l'offre sur 60 points;
- prix sur 40 points.

Les points seront attribués de la façon suivante :

-Critère " Valeur technique de l'offre " sur 60 points, apprécié au regard des éléments du mémoire technique et décomposé comme suit :

*Adéquation et pertinence de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations et de son responsable désigné dans l'acte d'engagement, au regard des CV précisant les compétences, expériences et spécialités des intervenants (sur 30 points).

*Précision et pertinence de la méthodologie d'exécution précisant : le mode d'organisation, les modalités de suivi, les livrables et le détail de chacune des prestations à mettre en œuvre pour réaliser l'audit (sur 20 points).

*Précision et pertinence du calendrier prévisionnel de réalisation des prestations détaillant, les différents délais d'exécution pour chaque mission et élément de mission, compte tenu du délai maximum d'exécution des prestations de 9 mois (sur 10 points).

-Critère " Prix " sur 40 points, apprécié au regard du montant total (H.T.) indiqué dans l'article 6.1 de l'acte d'engagement :

Sous réserve de prix anormalement bas, la note N affectée à chaque entreprise est calculée de la manière suivante : l'offre de l'entreprise la moins disante se verra attribuer la meilleure note soit 40/40. La note N affectée à chaque entreprise est calculée de la manière suivante: $N = 40 \times (\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre considérée})$. En cas de discordance constatée dans une offre, les mentions portées dans l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient relevées dans la décomposition du prix global et forfaitaire ne seront pas rectifiées. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera avisé des erreurs commises et sera invité à rectifier son offre en conséquence ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

Note définitive : La note finale de chaque candidat sera constituée de la somme des notes obtenues pour chacun des critères. Le total sur 100 points ainsi obtenu constitue la note définitive de

l'entreprise. Les offres sont classées par ordre décroissant de la note définitive. L'offre ayant obtenu la meilleure note sera retenue. Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Renseignements complémentaires: les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires pour l'étude de leur dossier, en interrogeant le pouvoir adjudicateur au plus tard huit jours avant les date et heure limites de remise des offres (soit jusqu'au 18 novembre 2015 à 17 heures), de préférence sur la plate-forme dématérialisée du SMABT : www.marches-securises.fr. Ils peuvent également s'adresser par courrier, par télécopie ou par mël, avant cette même date, à : Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé - sMABT, 1 rue Cambry - cS 80941 - bâtiment CARON, 60024 Beauvais Cedex, France / télécopieur : 03.44.06.60.02 / Courriel : aeroports@oise.fr / avec pour objet " MAPA : audit general de la delegation de service public de l'aeroport de beauvais-tille". Les réponses seront adressées, par écrit (de préférence via la plateforme), au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres (soit avant le 20 novembre 2015 à 17 heures) à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Autres informations : l'ouverture des plis est programmée le 27 novembre 2015 à 09 heures, à Beauvais. La séance n'est pas publique. La date prévisionnelle de notification du marché et de démarrage des prestations est fixée au mois de février 2016. Les dates et heures ci-dessus s'entendent comme étant prévisionnelles.

Date d'envoi du présent avis à la publication :

20 octobre 2015.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais - Tillé - SMABT.

Correspondant : M. le président du SMABT, 1 rue Cambry - cs 80941 - bâtiment Caron, 60024 Beauvais Cedex, adresse internet : <http://www.marches-securises.fr>.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'amiens 14 rue Lemerchier - cs 81114 80011 Amiens Cedex 01, tél. : (+33) 3-22-33-61-70, télécopieur : (+33) 3-22-33-61-71 adresse internet : <http://www.amiens.tribunal-administratif.fr/ta-cao/>.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier - cs 81114 80011 Amiens Cedex 01, tél. : (+33) 3-22-33-61-70, courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr, télécopieur : (+33) 3-22-33-61-71.